

2017:12:04
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 4^e jour du mois de décembre 2017, à 19 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Marina Gagné, sec.-trés. et dir. gén.
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture**

3.1 séance ordinaire du 13 novembre 2017

4. Lecture et adoption des comptes de novembre 2017

5. CORRESPONDANCE

- 5.1 Chevaliers de Colomb, 4^e degré, Assemblée 1046 demande d'aide financière
- 5.2 FQM-avis de mise en candidature élections au CA de la FQM
- 5.3 Appui à Henri Normand pour documentaire
- 5.4 Appui Julien Boily pour projet d'œuvre monumentale

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Calendrier 2018 séances ordinaires du conseil
- 6.2 PG Solutions, contrat d'entretien et soutien des applications 2018
- 6.3 Allocation transition Maire sortant
- 6.4 Modalité versement traitement des élus 2018
- 6.5 Approbation certificats évaluation MRC du Fjord-du-Saguenay
- 6.6 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, renouvellement services professionnels pour 2018
- 6.7 ADMQ- formation pour DG Alma sur Loi 122 (17-18 janvier 18)
- 6.8 Renouvellement contrat Agent de développement
- 6.9 Avis de motion règlement taux de taxation 2018
- 6.10 Représentation conseil (Transport Adapté-OTJ et VVF)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

- 7.1 Régie intermunicipale incendie du Fjord, crédit mise à niveau équipements
- 7.2 Borne-incendie à remplacer, rue Dumas
- 7.3 Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord, demande d'avance de fonds pour achat camion Chevrolet Silverado 2 500

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Programmation programme TECQ
- 8.2 Programmation programme RIRL-2018, engagement municipal, chemin St-Étienne
- 8.3 Élaboration des plans et devis programme RIRL-2018, chemin St-Étienne
- 8.4 Déneigement chemin des Îles
- 8.5 Déneigement chemin Camil Lavoie
- 8.6 Remplacement temporaire Journalier spécialisé

9. URBANISME

- 9.1 Ouverture poste remplacement Inspecteur bâtiment & Responsable travaux publics
- 9.2 Extension mandat CCU

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Ménage Bibliothèque
- 10.2 Comité Famille-Commandite Brunch du Père-Noël
- 10.3 Maison des Jeunes, offre de service en animation 2018 : 4 soirées
- 10.4 Table Jeunesse, demande appui financier pour 2018
- 10.5 St-Vincent-de-Paul, demande d'un don pour la guignolée
- 10.6 Comité École-Communauté, demande d'aide financière 2018
- 10.7 La Fabrique de l'église Petit-Saguenay, demande de financement toit Église
- 10.8 Les Cols du Fjord, demande contribution 1 000 \$

11. VARIA

- 11.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

12. Rapport des dossiers municipaux

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2017:12:235 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2017:12:236 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2017:12:237 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, Marina Gagné, à effectuer le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présenté, au montant total de **49 574.09 \$** pour l'année financière **2017**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Chevaliers de Colomb, 4e degré, Assemblée 1046 demande d'aide financière

Item retiré de l'ordre du jour.

5.2 FQM-avis de mise en candidature élections au CA de la FQM

Item retiré de l'ordre du jour.

5.3 2017:12:238 APPUI HENRI NORMAND POUR PROJET DE DOCUMENTAIRE – LES ARTISANS DE LA MÉMOIRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que M. Henri Normand demande un appui de la municipalité pour la création d'un documentaire intitulé *Les artisans de la mémoire*, qui s'intéresse au rapport entre les métiers traditionnels et l'établissement des jeunes en milieu rural;

CONSIDÉRANT que ce documentaire portera un regard sur les enjeux de développement et aux défis démographiques que vivent nos villages;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay transmette un appui à M. Henri Normand pour son projet de documentaire intitulé *Les artisans de la mémoire*.

5.4 2017:12:239 APPUI ARTISTE JULIEN BOILY POUR PROJET D'ŒUVRE MONUMENTALE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que M. Julien Boily demande un appui de la municipalité pour la création d'une œuvre monumentale au quai de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette œuvre serait un attrait supplémentaire à notre offre touristique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à apporter un appui au projet d'œuvre monumentale de M. Julien Boily, d'une valeur de 2500 \$ en biens et services qui consistera à la coordination de projet, de prêt de salle et d'autres équipements, de l'assistance à la promotion et l'organisation de l'inauguration de l'œuvre.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**6.1 2017:12:240 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018
(C.M. Art. 83-148)**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront à l'hôtel de ville aux dates suivantes et débiteront à **18h30** :

- Lundi 15 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 5 mars
- Mardi 3 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Mardi 3 juillet
- Lundi 6 août
- Mardi 4 septembre
- Lundi 1er octobre
- Lundi 5 novembre
- Lundi 3 décembre

**6.2 2017:12:241 PG SOLUTIONS : CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN
LOGICIEL 2018 : 11 204.33 \$ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que PG Solutions ont transmis le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour l'année 2018, au coût de 3 069.83 \$ incluant les taxes pour la gestion des permis, et 8 134.50 \$ incluant les taxes pour les logiciels de comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire continuer à utiliser les logiciels de PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de renouveler les contrats d'entretien et soutien des applications de PG Solutions pour l'année 2018, pour un coût total de 11 204.33 \$ incluant les taxes.

QUE ce montant sera versé en janvier 2018.

**6.3 2017:12:242 ALLOCATION DE TRANSITION MADAME GINETTE
CÔTÉ 6 929.93\$ RÈGLEMENT 13-274/13-281
(C.M. Art. 83-204, LTEM Art. 31)**

CONSIDÉRANT que l'article 6.1 du Règlement 13-274 sur le traitement des membres du conseil municipal de Petit-Saguenay, modifié par le règlement 13-281, dit qu'

«Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper son poste après l'avoir occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le montant de cette allocation est établi selon la méthode fixée par l'article 31 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.Q. c. T-11.001). »

CONSIDÉRANT l'article 31 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* dit que :

« Le montant de l'allocation est égal au produit obtenu lorsqu'on multiplie par le nombre d'années complètes pendant lesquelles la personne a occupé le poste de préfet ou de maire ou, selon le cas, a été membre du conseil le montant de sa rémunération trimestrielle à la date de la fin de son mandat; le montant de l'allocation est accru de la fraction de la rémunération trimestrielle qui est proportionnelle à la fraction d'année pendant laquelle la personne a occupé le poste de préfet ou de maire ou, selon le cas, a été membre du conseil en sus des années complètes. Le montant de l'allocation ne peut excéder quatre fois celui de la rémunération trimestrielle de la personne à la date de la fin de son mandat.

CONSIDÉRANT que madame Ginette Côté a cessé d'occuper son poste de maire le 12 novembre 2017 après 4 ans (48 mois) de services;

CONSIDÉRANT que la rémunération de base annuelle en vigueur pour le maire est de 6 929.93 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de verser l'allocation de transition de Madame Ginette Côté au montant de 6 929.93 \$, tel que le prévoit le Règlement 13-274/13-281 sur le traitement des membres du conseil municipal de Petit-Saguenay, ainsi que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* du Gouvernement du Québec.

**6.4 2017:12:243 MODALITÉ VERSEMENT TRAITEMENT DES ÉLUS
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que l'article 7 du Règlement 13-274 sur le traitement des membres du conseil municipal de Petit-Saguenay, modifié par le règlement 13-281, stipule que :

« La rémunération et l'allocation de dépense des membres du conseil sont versées par la municipalité selon les modalités que le conseil fixe par résolution. »

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal fixe les modalités de versement de la rémunération et l'allocation des membres du conseil qui sera aux choix des membres : soit 12 fois par année à la fin de chaque mois, ou en 2 versements en juin et en décembre.

**6.5 2017:12:244 APPROBATION 115 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 115 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 29 août 2017 au 26 octobre 2017 pour un montant total de 1 500.45 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 115 certificats d'évaluateur de la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **526 600 \$**.

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

43 certificats d'évaluation # 16-256 au 16-299

72 certificats d'évaluation # 17-028 au 17-100

Évaluation au 30-08-2017 =	46 041 000 \$
Variation =	525 600 \$
Évaluation au 20-11-2017 =	46 566 600 \$

Remboursements de taxes :

Brisson Armand : 705.98 \$ (Ch. 5195)

Tremblay Claude : 550.26 \$ (Ch. 5196)

**6.6 2017:12:245 EMBAUCHE CONSEILLER JURIDIQUE 2018
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la firme Gaudreault, Saucier, Simard, avocats, est disposée à renouveler son offre de services professionnels de conseiller juridique pour l'année 2018, au montant de 177 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QU'À

compter du premier janvier 2018, l'entente avec la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. 30 rue Racine C.P. 607, Chicoutimi G7H 5C8, soit renouvelée pour un an, au montant de **177 \$** par mois, TPS et TVQ en sus, ladite entente devant couvrir les services suivants:

- Tout avis juridique à la demande de la directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'inspectrice en bâtiment ou de la mairesse.
- Rencontre avec le conseil de la municipalité à la demande de celui-ci.
- Préparation de tout règlement, résolution ou avis de présentation jugés nécessaires par le conseil municipal ou le secrétaire-trésorier.

Dans tous les cas, la présente entente exclut toute intervention directe face à des tiers ainsi que tous frais engagés et déboursés par ladite firme d'avocats pour et au nom-bénéfice de la municipalité.

QUE

cette entente de services sera renouvelée à chaque année tant que les conditions demeureront inchangées.

6.7 2017:12:246 FORMATION ADMQ : DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE NOUVELLE GÉNÉRATION (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT

que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec organise un perfectionnement de 2 jours sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier, qui aura lieu les 21 et 22 février 2018 à Alma, au coût de 522 \$ plus les taxes par membre;

CONSIDÉRANT

que la secrétaire-trésorière et directrice générale, est intéressée à assister à cette formation.

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE

le conseil municipal autorise que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marina Gagné, à assister la formation de l'ADMQ sur *les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier*, les 21 et 22 février 2018 à Alma.

QUE

la municipalité défraie les frais d'inscription de 522.00 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et autres dépenses sur présentation de preuves justificatives.

6.8 Renouvellement contrat Agent de développement

Item retiré de l'ordre du jour.

6.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT TAUX DE TAXATION 2018 (C.M. Art. 445)

AVIS DE MOTION est donné par M. Alain Boudreault, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet de fixer des taux variés de taxe foncière générale ainsi que d'imposer des tarifications pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement des eaux, ainsi que de la collecte des matières résiduelles et recyclables sur le territoire de la municipalité et abrogeant le Règlement numéro 16-306.

6.10 2017:12:247 NOMINATION NOUVEAU REPRÉSENTANT ÉLU AU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que suite aux élections municipales de novembre 2017 il y a lieu de nommer un nouveau représentant élu siégeant au sein du conseil d'administration du Transport adapté du Fjord;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal nomme M. Jean Bergeron, conseiller, comme représentant de la municipalité de Petit-Saguenay au sein du conseil d'administration du Transport adapté du Fjord.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, EAU POTABLE ET INCENDIE

7.1 2017:12:248 RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE - CRÉDIT MISE À NIVEAU ÉQUIPEMENTS (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale en sécurité du Fjord a transmis un crédit de 19 076.65 \$ incluant les taxes, correspondant à la mise à niveau des équipements incendies payée en 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire conserver ce crédit pour l'appliquer à la quote-part 2018 qui sera à payer à la régie;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay informe la régie qu'elle désire que le crédit soit appliqué à la facture de sa quote-part pour l'année 2018.

**7.2 2017:12:249 REMPLACEMENT BORNE INCENDIE RUE DUMAS
3284.37 \$ PLUS TAXES ET INSTALLATION (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la borne d'incendie situé en face du 131 rue Dumas;

CONSIDÉRANT que Produits BCM a soumis un prix pour une borne d'incendie 6" complète au montant de 3284.37 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le remplacement de la borne d'incendie en face du 131 rue Dumas au montant de 3284.87 \$ plus les taxes ainsi que la machinerie et matériel nécessaire à son l'installation.

**7.3 2017:12:250 RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE – AVANCE 10 000 \$
ACHAT CAMION CHEVROLET SILVERADO 2500 (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que chacune des cinq municipalités concernées a autorisé la Régie intermunicipale de sécurité incendie à utiliser les fonds disponibles à même le fond de renouvellement incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay est favorable à l'octroi à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord du fonds disponible à même le fond de renouvellement incendie;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord a procédé à l'achat d'un véhicule Chevrolet Silverado 2500 chez Paco au montant de 52 113\$ au mois d'octobre dernier;

CONSIDÉRANT que les sommes du fonds de renouvellement incendie à la MRC du Fjord-du-Saguenay ne pourront être déboursé avant le printemps 2018;

CONSIDÉRANT que la régie demande à chacune des cinq municipalités concernées fasse une avance de 10 000\$ à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord afin de procéder à l'achat immédiat du camion Chevrolet Silverado 2500 et que cette avance sera diminuée de la quote-part 2018 payable par chacune des municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une avance de 10 000 \$ (Ch. 5227) sur la quote-part 2018 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 2017:12:251 TECQ 2014-2018 ACCEPTATION PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉE AU MAMOT (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**8.2 2017:12:252 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET
RIRL 2018 MTQ – RÉALISATION DES TRAVAUX
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des modalités d'application du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux de la phase 2 de l'amélioration du chemin Saint-Étienne

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la présentation d'une demande d'aide financière d'un montant de 525 510 \$ pour des travaux totalisant 613 025 \$ incluant les taxes non remboursables, et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**8.3 2017:12:253 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME
RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET
RIRL 2018 MTQ – ÉLABORATION PLANS ET DEVIS
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a pris connaissance des modalités d'application du Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour l'élaboration des plans et devis de la phase 2 de l'amélioration du chemin Saint-Étienne

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la présentation d'une demande pour l'élaboration des plans et devis, et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**8.4 2017:12:254 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN DES ÎLES 1 AN 3500 \$
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que monsieur Francis Boudreault des Cerfs rouges St-Étienne a fait la demande pour renouveler le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat de déneigement du chemin des Îles pour la saison 2017-2018 aux Cerfs rouges St-Étienne pour un montant de 3500 \$ payable en 3 versements de 1166.66 \$ les 15 décembre 2017, 15 février 2018 et 15 avril 2018.

QUE les paiements sont conditionnels à ce que les travaux de déneigement soient réellement effectués et la municipalité de Petit-Saguenay peut mettre fin à cette entente en tout temps.

**8.5 2017:12:255 CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMIN CAMIL-LAVOIE
RÉJEAN TREMBLAY 85\$/H (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que M. Réjean Tremblay offre encore ses services pour le déneigement du chemin Camil-Lavoie pour la saison 2017-2018 au tarif horaire de 85 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay retient les services de M. Réjean Tremblay pour le déneigement du chemin Camil-Lavoie pour la saison 2016-2017 au taux horaire de 85 \$ / heure.

QUE M. Tremblay sera payé mensuellement sur présentation de factures.

QUE la municipalité peut mettre fin au contrat en tout temps si elle n'est pas satisfaite du travail effectué.

**8.6 2017:12:256 REMPLACEMENT TEMPORAIRE JOURNALIER
SPÉCIALISÉ (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que M. Octave Lavoie est en arrêt de travail pour une période indéterminée et qu'il y a lieu de le remplacer pour effectuer ses tâches de journalier spécialisé;

CONSIDÉRANT que le journalier Emmanuel Simard est disponible pour effectuer ce remplacement temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal nomme M. Emmanuel Simard comme journalier spécialisé temporaire pendant l'arrêt de travail de M. Octave Lavoie.
- QUE** M. Simard recevra 85 % du salaire de journalier spécialisé selon la convention collective pour la durée du remplacement.

9. URBANISME

9.1 2017:12:257 OUVERTURE DE POSTE REMPLACEMENT INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que madame Mireille Lavoie, inspectrice en bâtiment et responsable des travaux publics, quittera en janvier 2018 pour un congé maternité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire ouvrir un poste pour la remplacer pendant son congé;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à afficher l'ouverture d'un poste de remplacement d'inspecteur en bâtiment et responsable des travaux publics.
- QUE** le poste sera de 28 heures de travail par semaine.

9.2 2017:12:258 EXTENSION DU MANDAT DU CCU (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire modifier le comité consultatif d'urbanisme de Petit-Saguenay (CCU) actuel afin de lui donner un mandat élargi;

CONSIDÉRANT que le CCU de la municipalité a été créé par le règlement numéro 89-114 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et que pour le modifier il faut procéder par règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay mandate les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard, s.e.n.c., pour modifier le règlement

89-114 ayant pour objet de constituer un comité consultatif d'urbanisme, afin de lui donner un mandat élargi selon les demandes du conseil municipal.

QUE la municipalité lance également un appel de candidatures aux citoyens de Petit-Saguenay pour siéger sur le C.C.U.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Ménage de la bibliothèque

Item remis à une prochaine séance

10.2 2016:12:259 SUBVENTION COMITÉ DES FAMILLES 250 \$ ACTIVITÉ DU PÈRE NOËL 2017 (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le comité des familles de Petit-Saguenay organise le 10 décembre 2017 son brunch du Père-Noël pour les enfants de la municipalité et demande une aide pour financer cet évènement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 250 \$ (Ch. 5226) au comité des familles de Petit-Saguenay pour l'organisation de son brunch du Père Noël 2017.

10.3 2017:12:260 MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY : OFFRE DE SERVICES EN ANIMATION POUR 2018: 133 \$ 4 FOIS PAR ANNÉE (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT la Maison des jeunes du Bas-Saguenay a transmis une offre de services en animation avec 2 animateurs de la MDJ pour tenir des soirées sociales avec de la danse et des jeux pour des adolescents de 11 à 17 ans;

CONSIDÉRANT le coût par soirée de 4 heures pour 2 animateurs incluant les déplacements est de 133 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal Petit-Saguenay accepte l'offre de la Maison des jeunes du Bas-Saguenay pour l'animation de 4 soirées sociales en 2018 pour les jeunes de 11 à 17 ans (2 au printemps et 2 à l'automne), pour un montant total de 532 \$.

**10.4 2017:12:261 RENOUELEMENT SUBVENTION 2018 TABLE
JEUNESSE DU BAS-SAGUENAY 1000 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que les représentants regroupés autour de la Table Jeunesse du Bas-Saguenay qui est à l'origine de la parution du journal Le Trait d'union et de plusieurs dossiers importants touchant à la concertation et au développement social de nos municipalités, sollicitent de nouveau une aide afin de poursuivre son mandat dans le secteur du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'appui financier demandé pour l'année 2018 est 1000 \$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à verser en 2018 une subvention de 1000 \$ à la Table Jeunesse du Bas-Saguenay.

**10.5 2017:12:262 DON GUIGNOLÉE 2017 SAINT-VINCENT-DE-PAUL 100 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le comité Saint-Vincent-de-Paul a organisé en décembre une Guignolée pour les personnes démunies de la Paroisse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire participer à cette initiative;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde un don de 100 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Petit-Saguenay pour la Guignolée 2017 (Ch. 5225);

10.6 2017:12:263 APPUI AU COMITÉ ÉCOLE-COMMUNAUTÉ DU BAS-SAGUENAY SUD 2018 1000 \$ (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que les Conseils municipaux partagent l'objectif de la démarche qui est de mettre en place un réseau permettant la collaboration et la participation de tous les acteurs des milieux concernés en vue de créer une synergie territoriale susceptible de contribuer à la sauvegarde et au développement des écoles et des milieux;

CONSIDÉRANT que les réalisations du comité École-Communauté au cours des dernières années ont démontré une réelle capacité à rapprocher les écoles de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les membres du comité École-Communauté demandent un montant de 1000 \$ à chaque municipalité du Bas-Saguenay afin de pouvoir poursuivre la mise en œuvre de leur plan d'action pour l'année 2018, afin d'encourager l'établissement de

partenariat école-famille-communauté au Bas-Saguenay pour favoriser la réussite scolaire de nos jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le comité École-Communauté pour la poursuite de la mise en oeuvre de son plan d'action par une contribution financière de 1 000\$ pour l'année 2018.

10.7 Fabrique de l'église Petit-Saguenay, demande de financement toit Église

Item remis à une prochaine séance.

10.8 Les Cols du Fjord, demande contribution 1 000 \$

Aucune contribution accordée, mais la municipalité fera de la représentation auprès du ministère des Transports pour l'élargissement de la voie cyclable de la route 170.

11. VARIA

**11.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL (L.É.R.M. 357)**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque membre du conseil dépose devant le conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté, ou dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

11.2 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

1. En date de novembre, EnvironneX, transmettant les rapports d'analyses de l'eau potable et des eaux usées, pour le mois octobre 2017.
2. En date de novembre, l'Agence des centres d'urgence 9-1-1, transmettant le relevé des sommes perçues pour les services 9-1-1 sur le territoire de Petit-Saguenay au mois de septembre 2017, pour un montant de 323.10\$.
3. En date de novembre, Kyk FM Radio X, transmettant l'information sur l'achat de publicité radio durant le temps des fêtes.
4. En date du 23 octobre, finance Québec, transmettant un avis de dépôt pour la subvention d'entretien 2017-18 au montant de 11 540.00\$
5. En date du 26 octobre, ministère des affaires municipales, Bernard Guay, directeur, transmettant la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2018

6. En date de novembre, Réseau québécois de Villes et Villages en santé, transmettant l'avis de cotisation/ renouvellement d'adhésion – membres RQVVS 2017 au montant de 50.00\$
7. En date de novembre, Négawatt, Martine Fortin, Développement et mise en marché, transmettant les informations sur les programmes offerts afin de réduire les coûts énergétiques.
8. En date du 22 octobre, Club des randonneurs du Saguenay, transmettant leur remerciement pour le support financier afin de réaliser le 35^e des randonneurs.
9. En date du 08 novembre, MRC du Fjord du Saguenay, Christine Dufour, Directrice générale, transmettant le premier versement de la politique de soutien aux projets structurants au montant de 6750.00\$
10. En date du 07 novembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Annie Émond, Technicienne, transmettant une copie conforme concernant l'autorisation d'installer une ligne électrique sur le site Lac Baribeau à Bell mobilité inc.
11. En date du 9 novembre, Québec Municipal, Nadia Gagné, Service à la clientèle, transmettant l'avis de cotisation pour le service internet 2018 au montant de 94.86\$
12. En date novembre, grand défi Pierre Lavoie, transmettant un reçu pour le don fait à l'équipe Bistro café Summum.
13. En date novembre, le groupe conseil AgirVert, Paul Abel, transmettant une offre de service sur leur entreprise.
14. En date du 20 novembre, ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, Jocelyn Savoie, Directeur général des politiques, transmettant une lettre de remerciement au président d'élection.
15. En date du 16 novembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Chantal Boisclair, CPA auditeur, transmettant un ajustement sur le prix de l'essence relatif au contrat de collecte des déchets au montant de 3376.55\$
16. En date du 16 novembre, MRC du Fjord-du-Saguenay, Chantal Boisclair, CPA auditeur, transmettant un chèque provenant de ville de Saguenay pour la compensation au niveau du recyclage pour l'année 2016 au montant de 15 817.00\$
17. En date du 23 novembre, ministère des Transports du Québec, Mario Goudreau, Chef de service, transmettant l'information sur les travaux dans l'emprise du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports.

OFFRES DE SERVICE

REVUES ET PUBLICATIONS

Urba - Informe affaires.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- o Les conseillers Ginette Côté, Jean Bergeron, Alain Boudreault et Alain Simard décrivent leurs tâches de leur commission respective telle que crée par la résolution 2017:11:222

- Le maire Philôme La France,
 - décrit les tâches de la commission administration publique, finances et ressources humaines.
 - a rencontré la directrice de l'école du Vallon qui assure que l'école ne fermera pas et qu'une stratégie pour aller chercher des immigrants pourrait être mis en place.
 - a rencontré le comité touristique pour discuter d'un partenariat.
 - a rencontré le directeur de la scierie qui lui a parlé de biomasse, sa difficulté à recruter du personnel et son approvisionnement en bois.
 - a rencontré le préfet Gérald Savard sur le dossier de Promotion Saguenay.
 - donne des détails sur la plainte qui a été faite au MAMOT suite aux élections.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 21 h 13, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je soussignée, Marina Gagné, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Petit-Saguenay, certifie, qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2017:12:237 – 2017:12:241 – 2017:12:242 – 2017:12:244 – 2017:12:245 – 2017:12:246 – 2017:12:249 – 2017:12:254 – 2017:12:255 – 2017:12:256 – 2017:12:259 – 2017:12:260 – 2017:12:261 – 2017:11:262 – 2017:12:263.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

MARINA GAGNÉ
Secrétaire -trésorière et directrice générale